



Assemblée générale

Distr. générale
27 juillet 2023
Français
Original : anglais

Soixante-dix-huitième session

Point 24 a) de l'ordre du jour provisoire*

**Développement agricole, sécurité alimentaire et nutrition :
développement agricole, sécurité alimentaire et nutrition**

Mise en œuvre des activités relatives à la Décennie des Nations Unies pour l'agriculture familiale (2019-2028)

Note du Secrétaire général

Le Secrétaire général a l'honneur de transmettre à l'Assemblée générale le rapport sur la mise en œuvre des activités relatives à la Décennie des Nations Unies pour l'agriculture familiale (2019-2028), établi par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et le Fonds international de développement agricole, en application de la résolution [72/239](#) de l'Assemblée générale.

* [A/78/150](#).



Résumé

Le présent rapport est soumis en application de la résolution [72/239](#) de l'Assemblée générale, dans laquelle cette dernière a proclamé la période 2019-2028 Décennie des Nations Unies pour l'agriculture familiale, demandé à l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et au Fonds international de développement agricole (FIDA) de diriger la mise en œuvre de la Décennie et invité le Secrétaire général à la tenir informée de la mise en œuvre de ces activités, en s'appuyant sur les rapports biennaux établis conjointement par la FAO et le FIDA.

Durant l'exercice biennal 2021-2022, 4 pays ont approuvé des plans d'action nationaux sur l'agriculture familiale, ce qui porte à 12 le nombre total de pays ayant approuvé de tels plans depuis 2019. Sur le même temps, 14 pays se sont lancés dans la rédaction de documents de ce type et des progrès considérables ont été réalisés pour ce qui est de mobiliser des acteurs à cette fin dans 28 autres. Trois plans d'action régionaux et sous-régionaux ont par ailleurs été élaborés. Plus de 2 625 acteurs ont pris part à des processus ou des instances de dialogue, dont 1 853 organisations et associations d'exploitations familiales. Au moins 80 mécanismes de coordination intersectorielle, dont 45 comités nationaux pour l'agriculture familiale et d'autres instances multipartites de dialogue politique, ont été créés ou renforcés afin d'atteindre des cibles et des objectifs cohérents. Depuis le lancement de la Décennie, en 2019, un total de 262 politiques, lois et réglementations ont été élaborées et approuvées pour soutenir l'agriculture familiale et la transition vers des systèmes agroalimentaires plus efficaces, inclusifs, résilients et durables, dont 122 lois et politiques en 2021 et 2022. Globalement, cette initiative a entraîné des changements de politique dans au moins 77 pays.

De nombreuses opérations et activités ont favorisé la participation dynamique des femmes et des jeunes ruraux dans l'agriculture familiale et les économies rurales, leur accès aux ressources et services productifs et leur participation aux processus de dialogue politique. Plusieurs supports de connaissance généraux ont été publiés ou développés afin de soutenir une conception et une application plus efficaces des politiques.

En 2023 et en 2024, la bonne mise en œuvre de la Décennie devrait être encouragée au moyen de ressources financières accrues ainsi que grâce à un engagement politique renouvelé. Il convient d'encourager le dialogue politique et les approches intersectorielles susceptibles de porter au maximum les contributions sociales, économiques et durables de l'agriculture familiale, ainsi que de reconnaître et de valoriser le rôle des agriculteurs familiaux dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques.

I. Introduction

1. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) définit l'agriculture familiale comme un mode d'organisation de la production agricole, forestière, halieutique, pastorale et aquacole selon lequel les activités sont gérées et exploitées par une famille et qui repose essentiellement sur le capital et le travail de la famille, tant celui des femmes que celui des hommes. Exploitations agricoles et familles évoluent l'une avec l'autre et l'une par l'autre et combinent des fonctions économiques, environnementales, sociales et culturelles¹.

2. La Décennie des Nations Unies pour l'agriculture familiale (2019-2028)² vise à établir un cadre permettant aux États Membres d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques publiques favorables à l'agriculture familiale, d'améliorer celles qui existent et d'investir dans ce domaine, l'objectif étant d'accélérer les efforts déployés et d'encourager une plus grande mobilisation de façon à concrétiser les ambitions transformatrices du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de la Décennie d'action des Nations Unies pour la nutrition (2016-2025) et, partant, de contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable, ainsi que de tirer parti des outils et directives internationaux existants en faveur des exploitations familiales et de leurs organisations.

3. Durant l'exercice biennal 2021-2022, les agriculteurs familiaux ont dû faire face à des défis croissants, résultats de facteurs interconnectés et se renforçant mutuellement, à savoir, par exemple, le ralentissement de la croissance économique, les inégalités de genre, les conflits, la perte de biodiversité, la sécheresse et les effets néfastes des changements climatiques, tels que l'augmentation de la fréquence et de la rudesse des phénomènes météorologiques. Malgré cela, les exploitations familiales ont mis au point des solutions innovantes, personnalisées et adaptées au contexte local, lesquelles sont susceptibles de répondre aux difficultés rencontrées et de contribuer à la transition vers des systèmes agroalimentaires plus efficaces, inclusifs, résilients et durables, où personne n'est laissé de côté.

4. Le présent rapport a été établi par la FAO et le Fonds international de développement agricole (FIDA), qui assurent conjointement les fonctions de secrétariat de la Décennie. Il s'appuie sur les informations recueillies dans le cadre d'un processus consultatif inclusif auquel ont volontairement participé des acteurs mondiaux, régionaux et nationaux et qui portait sur les activités réalisées et les résultats obtenus durant la période considérée. Une analyse des politiques, lois, règlements et programmes pertinents appliqués pendant cette période a permis de compléter les informations recueillies dans le cadre des consultations.

5. Au total, 240 contributions provenant de 72 pays représentant toutes les régions du monde ont été recueillies au moyen de questionnaires et d'entretiens en ligne semi-dirigés, ainsi que dans le cadre de groupes de discussion en ligne et de l'analyse des textes pertinents. En outre, 133 témoignages positifs ont été collectés et étudiés afin de repérer les enseignements à retenir des discussions régionales, mondiales et thématiques. Parmi les participants figuraient des entités des Nations Unies, des États Membres, des organisations d'exploitations familiales, des comités nationaux pour l'agriculture familiale, des organisations de la société civile, des représentants des milieux universitaires et d'autres parties prenantes concernées.

¹ Voir www.fao.org/world-agriculture-watch/methodologies/definitions-et-perspectives-operationnelles/exploitations-familiales/fr/.

² Voir la résolution 72/239 de l'Assemblée générale.

II. Principaux processus d'élaboration de politiques menés dans le cadre de la Décennie et résultats obtenus au niveau national

6. Les gouvernements, les comités nationaux pour l'agriculture familiale, les organisations d'exploitations familiales, la FAO, le FIDA et d'autres parties prenantes aux niveaux national et international ont collaboré à l'élaboration et à la mise en œuvre de plans d'action nationaux sur l'agriculture familiale. Durant la période biennale, 4 pays, à savoir le Kirghizistan, les Philippines, la Sierra Leone et la Tunisie, ont approuvé des plans de ce type, ce qui porte à 12 le nombre total de plans d'action nationaux adoptés³. Dans 14 autres pays, l'élaboration de ces documents a commencé, tandis que 28 états en sont aux premières étapes du processus.

7. Par l'intermédiaire des 45 comités nationaux pour l'agriculture familiale, au moins 2 625 acteurs ont pris part à des processus ou des instances de dialogue, dont 1 853 organisations et associations d'exploitations familiales.

8. Au Kirghizistan, le comité national de la société civile pour l'agriculture familiale a lancé un vaste dialogue politique multipartite qui a suscité l'engagement des autorités gouvernementales et l'adoption d'un rôle de chef de file par celles-ci. Cette initiative a conduit à la création, en décembre 2021, par le Ministère de l'agriculture, d'un groupe de travail national interinstitutions devant servir de plateforme multipartite pour le dialogue politique, ainsi qu'à l'approbation officielle, en 2022, du plan d'action national sur l'agriculture familiale.

9. Aux Philippines, le Gouvernement, les organisations d'exploitations familiales, les organisations de la société civile, les universités, la FAO et le FIDA ont encouragé le processus. Le plan d'action national sur l'agriculture familiale a été officiellement adopté par le Gouvernement en mai 2021, sous la coordination de l'institut de formation agricole du Département de l'agriculture. Une feuille de route a été définie aux fins de son élaboration et un processus de consultation nationale a été mené en vue de sa rédaction, à laquelle la FAO et le FIDA ont contribué sur les plans technique et financier.

10. En 2020, la Sierra Leone a entamé la rédaction d'un plan d'action national sur l'agriculture familiale, sous la direction du Ministère de l'agriculture et du comité national pour l'agriculture familiale. D'autres acteurs nationaux, de même que la FAO et le FIDA, ont également pris part au processus. Des consultations infranationales ont été menées, avec la participation d'organisations non gouvernementales, d'organisations d'exploitations familiales, du secteur privé et des autorités publiques. Le plan a été validé lors d'un atelier national, organisé en juillet 2021, et lancé de façon officielle en décembre 2022.

11. La Tunisie a créé un comité national de coordination en 2021, réunissant le Ministère de l'agriculture, d'autres ministères, le Comité national pour l'agriculture familiale et d'autres acteurs concernés. Le plan d'action national sur l'agriculture familiale a été élaboré selon une approche participative, avec la tenue d'activités de consultation dans les régions, en étroite collaboration avec des organisations de la société civile, la FAO et des ministères. L'atelier d'adoption final s'est tenu en juin 2022 et a permis de veiller à la bonne intégration du document dans le Plan triennal de développement (2023-2025) de la Tunisie. Il est prévu que des coalitions infranationales soient créées aux fins de l'application du plan d'action.

³ Entre 2019 et 2020, des plans d'action nationaux sur l'agriculture familiale ont été élaborés et approuvés au Brésil, au Costa Rica, en Gambie, en Indonésie, au Népal, au Panama, au Pérou et en République dominicaine.

12. Cette approche intersectorielle, qui relie les plans d'action à d'autres priorités nationales, ayant trait par exemple à la protection sociale, à la sécurité alimentaire, à la santé, à l'égalité des genres, à la fourniture d'un soutien à la jeunesse et à la protection de l'environnement, a également été observée dans d'autres pays où des plans d'action nationaux sur l'agriculture familiale sont en cours d'élaboration ou d'adoption, tels que le Gabon et la Sierra Leone. En Espagne, le comité national pour l'agriculture familiale a présenté une proposition de discussion à cinq ministères concernés, l'objectif étant de poser les bases d'un dialogue politique et d'améliorer les cadres de soutien à l'agriculture familiale dans le pays.

13. Dans des pays comme le Costa Rica, l'Indonésie, le Népal, les Philippines et la Tunisie, des plans d'action nationaux sur l'agriculture familiale ont été élaborés dans le cadre de partenariats, d'accords et d'activités ayant trait au développement de plans de district et de plans locaux, stimulant la participation des provinces et des municipalités aux initiatives de renforcement de l'agriculture familiale et de la sécurité alimentaire et le financement public de ces dernières.

14. Il doit être tenu compte des questions de genre dans toutes les activités entreprises au titre de la Décennie. Parmi les nombreux résultats obtenus, on retiendra notamment l'élaboration, au Costa Rica, de stratégies sur mesure destinées à appuyer la mise en œuvre du plan d'action national sur l'agriculture familiale, telles que la production d'un manuel destiné aux techniciens du Gouvernement et aux dirigeants communautaires⁴, ainsi que d'un guide sur les techniques commerciales destiné aux agricultrices⁵. En Sierra Leone, une priorité transversale a été accordée dans le plan d'action national aux questions de genre et à la nécessité de veiller à ce que les actions menées soutiennent l'égalité des sexes, grâce en particulier à la mise en place d'un mécanisme de suivi et d'évaluation participatif, transparent, responsable et tenant compte des questions de genre. S'agissant des pays où des plans d'action nationaux sont en cours d'élaboration ou ont été approuvés, le Paraguay et le Pérou⁶ ont amélioré leur législation pour soutenir les femmes rurales et les femmes autochtones.

15. Dans les pays où des plans d'action nationaux avaient été approuvés en 2019 et en 2020, les efforts se sont concentrés sur la mise en place des conditions initiales nécessaires et le développement d'outils de mise en œuvre efficaces. L'un des principaux besoins auxquels il a pour la première fois fallu faire face a été d'obtenir des données fiables et pertinentes sur l'agriculture familiale afin d'éclairer l'élaboration, le suivi et l'évaluation des politiques. En 2022, les comités nationaux pour l'agriculture familiale d'Indonésie et des Philippines ont procédé à des états des lieux concernant les exploitations agricoles et halieutiques familiales, en collaboration avec les gouvernements, afin de produire des données fiables et d'aider au suivi des progrès réalisés dans le cadre des plans nationaux.

16. Les efforts de communication ont contribué de manière importante à associer la Décennie aux programmes nationaux et à sensibiliser le grand public, soutenant ainsi le développement de cadres politiques et encourageant la prise de mesures pour leur mise en œuvre effective. Les comités nationaux pour l'agriculture familiale d'Équateur, d'Indonésie, des Philippines et de Sierra Leone ont organisé des campagnes de communication pour diffuser les plans d'action nationaux ou pour informer les parties prenantes nationales du processus de mobilisation et encourager les initiatives de plaidoyer pour l'adoption et la mise en œuvre desdits plans.

⁴ Disponible (en espagnol) à l'adresse suivante : www.micitt.go.cr/wp-content/uploads/2023/05/E51-11136.pdf.

⁵ Disponible (en espagnol) à l'adresse suivante : www.mag.go.cr/bibliotecavirtual/E70-11133.pdf.

⁶ Voir <https://busquedas.elperuano.pe/download/url/ley-que-promueve-el-empoderamiento-de-las-mujeres-rurales-e-ley-n-31168-1943530-3>.

17. Dans plusieurs pays, l'adoption d'un plan d'action national sur l'agriculture familiale s'est accompagnée de la définition de mesures devant être mises en œuvre et financées de façon prioritaire. Au Costa Rica, un portefeuille de projets visant à mobiliser des ressources pour la mise en œuvre de ces mesures prioritaires a été élaboré afin de coordonner les actions et de mobiliser des moyens auprès d'une série de parties prenantes.

18. La même approche a été observée dans certains pays dont les plans d'action nationaux sur l'agriculture familiale en sont à un stade avancé de rédaction. Au Togo, le comité national pour l'agriculture familiale a décidé d'initiatives liées à l'irrigation à petite échelle et à l'agroécologie sur lesquelles se concentrer à l'avenir. En Côte d'Ivoire, le plan d'action national proposé met l'accent sur l'extension de la protection sociale aux agriculteurs familiaux et sur l'intégration de l'agroécologie dans les programmes d'apprentissage agricole. À Madagascar, les actions prioritaires se concentrent sur l'accès des agriculteurs à la terre, sur la professionnalisation des organisations d'exploitations familiales et sur la promotion des droits des femmes et de leur accès aux intrants de production.

19. Dans plusieurs pays, le dialogue politique lancé en vue de l'élaboration de plans d'action nationaux a favorisé d'autres améliorations du cadre législatif et politique concernant l'agriculture familiale. À Madagascar, le comité national pour l'agriculture familiale contribue aux actions menées sur différents fronts, notamment en participant à la révision de la loi sur la propriété foncière, à un projet de loi sur les coopératives, à la formulation d'une stratégie de services pour les producteurs ruraux et à la mise en place d'un observatoire national de l'agriculture.

20. En République dominicaine, de nouvelles propositions de loi sur l'agriculture familiale, les marchés publics et l'alimentation scolaire ont été élaborées à la suite de l'adoption du plan d'action national. Les activités de plaidoyer, d'éducation et de sensibilisation menées au cours de la période biennale ont permis de promouvoir des critères spécifiques d'identification des exploitations familiales et la participation de ces dernières aux procédures d'achat lancées par les secteurs public et privé. Le cadre législatif soutient le développement d'une stratégie globale de mise en œuvre de politiques coordonnées destinées à améliorer les liens de ces exploitations avec les marchés, ainsi qu'à en favoriser l'inclusion dans de nouveaux marchés ayant trait à l'agritourisme et aux loisirs. Une initiative visant à lier la production d'une communauté rurale de 24 familles au tourisme et au secteur privé a par exemple été lancée, laquelle a entraîné une augmentation des revenus, ceux-ci passant de 25 000 dollars en 2021 à plus de 150 000 dollars en 2022.

21. Au Panama, une nouvelle réglementation a été adoptée pour fixer de nouveaux critères de caractérisation et d'enregistrement des exploitations agricoles familiales et faciliter les achats publics, notamment s'agissant des programmes d'alimentation scolaire⁷. Un fonds a en outre été créé pour soutenir la mise en œuvre de la loi et d'autres initiatives connexes.

22. Des avancées significatives en matière de dialogue et d'évolution des politiques en faveur des exploitations familiales ont également été observées dans des pays où aucun plan d'action national n'était en cours d'élaboration. En Ouganda, une analyse d'impact des réglementations a été réalisée en 2021 et un groupe de travail interministériel et multipartite a été créé en 2022 afin de sélectionner des lignes de conduite et de proposer une feuille de route pour l'intégration de l'agriculture familiale dans diverses politiques.

⁷ Voir <https://faolex.fao.org/docs/pdf/pan203984.pdf>.

23. Dans le même ordre d'idées, plusieurs pays européens, comme l'Allemagne, l'Espagne, la Hongrie et les Pays-Bas (Royaume des), sont venus en aide à de jeunes agriculteurs pour favoriser une succession réussie des exploitations et assurer un accès plus équitable à la terre. Les initiatives menées visent à permettre aux jeunes agriculteurs de contribuer à la production alimentaire locale et au développement rural.

24. Après deux exercices biennaux de mise en œuvre, de nombreuses connaissances et expériences ont d'ores et déjà été accumulées concernant l'élaboration et l'application de plans d'action nationaux sur l'agriculture familiale et d'autres cadres politiques pertinents, lesquelles s'accompagnent de méthodes et outils innovants pouvant être utilisés à des fins similaires dans d'autres pays et régions.

III. Processus régionaux et sous-régionaux d'élaboration de politiques menés dans le cadre de la Décennie

25. Au cours de la période biennale, des progrès significatifs ont été réalisés dans l'élaboration de nouveaux plans d'action régionaux et sous-régionaux, ainsi que concernant l'approbation officielle et la mise en œuvre des plans d'action conçus lors de la période antérieure. Tout cela a permis de formuler des orientations et stimulé la mise en œuvre des activités prévues dans le cadre de la Décennie au niveau national, le rôle important joué à cet égard par les organisations intergouvernementales étant mis en avant, s'agissant notamment de l'élaboration de cadres politiques et de directives visant à soutenir la formulation de plans d'action nationaux et d'autres politiques nationales, ainsi que du renouvellement de l'engagement à progresser dans des domaines prioritaires, grâce, entre autres, à la facilitation d'échanges ciblés sur des sujets prioritaires.

26. Les organisations régionales d'exploitations familiales ont organisé des forums et d'autres manifestations et lancé des campagnes de communication pour encourager le dialogue politique et la collaboration entre les parties prenantes aux fins de la mise en œuvre des activités de la Décennie dans leurs régions. Elles ont de plus joué un rôle actif dans la promotion des concertations régionales et l'élaboration de plans d'action sous-régionaux, en participant régulièrement aux comités de rédaction et en stimulant l'engagement des gouvernements et des autres parties prenantes concernées pour l'adoption et la mise en œuvre de ces documents.

27. Le Conseil des ministres du Conseil agricole centraméricain, organe du Système d'intégration de l'Amérique centrale, a approuvé le plan d'action de la Décennie pour la région du système en mars 2022. Ce plan est le résultat d'un processus multipartite auquel ont entre autres participé le Programme de dialogue rural régional, la FAO et le FIDA. Une série de rencontres a été organisée au quatrième trimestre 2022, réunissant des représentantes et représentants des ministères de l'agriculture et d'autres parties prenantes de la région. En novembre 2022, une rencontre a été tenue au sujet de l'agriculture familiale en République dominicaine, dans l'objectif d'examiner les progrès réalisés dans la mise en œuvre des activités de la Décennie aux niveaux régional et national.

28. L'élaboration du plan d'action régional pour l'Asie du Sud, dirigée par l'Association sud-asiatique de coopération régionale, s'est achevée à l'issue d'un processus de consultation multipartite associant des acteurs tels que l'Association des agriculteurs d'Asie pour le développement rural durable, la FAO et l'Alliance coopérative internationale. Ce document a été publié en mars 2022, et une consultation avec les partenaires nationaux sera organisée en 2023 par les

organisations d'exploitations familiales afin de continuer d'encourager l'application des dispositions y figurant dans la région de l'Association sud-asiatique.

29. En 2021, lors de la réunion spécialisée tenue par le Marché commun du Sud (MERCOSUR) au sujet de l'agriculture familiale, un comité de pilotage pour la Décennie a été créé afin d'élaborer un plan d'action sous-régional. Celui-ci est composé de représentantes et représentants de gouvernements, d'organisations d'exploitations familiales, telles que la Confédération des organisations d'exploitations familiales du MERCOSUR élargi, et de la FAO. En décembre 2022, lors de la trente-septième réunion spécialisée, les représentants des gouvernements des pays du MERCOSUR élargi ont signé la Charte de Santiago⁸ pour faire avancer la mise en œuvre de la Décennie, notamment par l'élaboration de plans d'action nationaux.

30. Les efforts de mobilisation déployés en vue de l'élaboration de plans d'action régionaux dans la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) ont été relancés en 2022. Un groupe de travail d'Afrique de l'Ouest sur la Décennie, réunissant les principaux réseaux régionaux d'agriculteurs, a été créé par le Réseau des organisations paysannes et de producteurs de l'Afrique de l'Ouest dans l'objectif d'élaborer une stratégie de collaboration avec la CEDEAO. Le dialogue établi entre la CEEAC et la Plateforme sous-régionale des organisations paysannes d'Afrique centrale a abouti à un accord sur la révision de la feuille de route du plan d'action régional – première étape de la reprise du processus.

IV. Organisations d'exploitations familiales : principaux aspects de l'action globale menée pour célébrer la Décennie

31. Les trois réseaux mondiaux d'exploitations familiales membres du Comité de pilotage international de la Décennie, à savoir La Via Campesina, le Forum rural mondial et l'Organisation mondiale des agriculteurs, sont de bons exemples du type de travail réalisé par les organisations d'exploitations familiales au niveau mondial pour contribuer à l'exécution du Plan d'action global de la Décennie, dans le cadre notamment de leurs efforts visant à favoriser le changement politique et à appuyer leurs organisations nationales membres, lesquelles sont souvent actives au sein de comités nationaux pour l'agriculture familiale et d'autres instances multipartites de dialogue politique.

32. La Via Campesina, par l'intermédiaire de plusieurs de ses organisations nationales, a mené de nombreuses initiatives axées sur les jeunes agriculteurs familiaux, l'objectif étant de dispenser à ces personnes toute une série de formations. Ces initiatives ont été cruciales en ce qu'elles ont permis aux jeunes agriculteurs familiaux d'acquérir diverses compétences et nouvelles capacités en matière de plaidoyer leur permettant de participer efficacement aux processus d'élaboration des politiques. Différents groupes de jeunes appartenant à des organisations nationales ont été encouragés à participer au dialogue et aux activités politiques des institutions gouvernementales et locales et dotés des outils nécessaires pour ce faire, grâce à la tenue de sessions de formation qui étaient en outre axées sur les capacités de production et prévoyaient la fourniture d'avoirs productifs autrement difficiles d'accès pour cette catégorie d'agriculteurs.

⁸ Voir <https://coprofam.org/wp-content/uploads/2023/02/001-Carta-de-Santiago-Decenio-de-la-AF-Mercosur-Version-incluye-las-oficinas-Coprofam.pdf>.

33. Parmi les actions les plus pertinentes à avoir été mises en œuvre par les organisations de La Via Campesina, on peut citer le travail réalisé en matière de gestion et de reproduction des semences, réalisé par l'intermédiaire des banques de gènes⁹. Des initiatives communautaires ont été signalées dans plusieurs pays, lesquelles sont particulièrement importantes, non seulement pour leur potentiel de production, mais aussi en ce qu'elles contribuent à la participation des exploitations familiales aux efforts de préservation de l'environnement et de la culture, de renforcement communautaire et de développement territorial. Ces caractéristiques de production, et les qualités qui y sont associées, ont prouvé de façon toujours plus flagrante qu'elles offraient une valeur ajoutée sur le marché, les consommateurs informés se tournant dans leurs achats quotidiens vers des produits de qualité, propices à la santé et bénéfiques pour le développement des communautés et la protection de l'environnement.

34. Le Forum rural mondial, en collaboration avec la Direction générale des partenariats internationaux de la Commission européenne et d'autres partenaires, a apporté un soutien technique et financier à 18 comités nationaux pour l'agriculture familiale, contribuant ainsi au lancement, à la rédaction, à l'adoption et à la mise en œuvre de plans d'action nationaux et d'autres cadres politiques en faveur de ce type d'agriculture.

35. En 2021, le Forum rural mondial a organisé, en collaboration avec la FAO, une série d'échanges régionaux et mondiaux visant à renforcer les capacités des femmes et leur rôle moteur s'agissant de l'élaboration de plans d'action nationaux et d'autres politiques et programmes dans le cadre de la Décennie. En 2022, un processus participatif a été mené pour repérer les besoins et les priorités des femmes en matière de renforcement des capacités et y répondre. La même année, une consultation mondiale en ligne a été organisée, avec la participation de femmes occupant des postes à responsabilité et de représentantes et représentants d'organismes publics et d'organisations internationales, afin de renforcer la collaboration, le partage des connaissances et la coordination entre les différentes parties prenantes pour faire progresser l'égalité entre les genres au cours de la Décennie¹⁰.

36. En 2021, avec le soutien de la Direction générale des partenariats internationaux de la Commission européenne et d'autres partenaires, le Forum rural mondial a organisé une conférence mondiale sur le thème de l'agriculture familiale au cœur des systèmes alimentaires durables¹¹, en vue de favoriser la mise en œuvre de la Décennie en tant que voie vers des systèmes alimentaires durables, résilients, inclusifs et viables.

37. La contribution de l'Organisation mondiale des agriculteurs a permis de mettre en lumière le rôle fondamental de l'agriculture familiale dans la promotion d'une innovation durable pour le changement. Dans le cadre de l'initiative Climakers¹², l'Organisation a recensé diverses solutions innovantes et bonnes pratiques afin de montrer l'engagement actif des exploitations familiales dans la transition vers des systèmes agroalimentaires plus durables, résilients et inclusifs. Des témoignages et des récits ont été recueillis sur les activités menées et les solutions mises en œuvre par les organisations de producteurs au niveau national pour contribuer à la durabilité des systèmes alimentaires.

⁹ Voir <https://viacampesina.org/en/what-are-we-fighting-for/biodiversity-and-genetic-resources/seed-campaign/>.

¹⁰ Voir www.familyfarmingcampaign.org/fr/mas-de-100-mujeres-de-la-agricultura-familiar-identifican-necesidades-de-formacion-para-reforzar-su-papel-de-liderazgo-en-la-agricultura-familiar/.

¹¹ Voir www.ruralforum.org/wp-content/uploads/2022/02/EN_Conclusions-Global-Conference-1.pdf.

¹² Voir www.theclimakers.org/.

38. Le programme Gymnasium¹³ de l'Organisation mondiale des agriculteurs est un programme de renforcement des capacités de haut niveau visant à former les jeunes agriculteurs pour leur faire jouer un futur rôle moteur dans le secteur agricole, en contribuant à l'édification d'un réseau les connectant à des experts internationaux. Par la création de cette plateforme mondiale, l'Organisation vise à renforcer la voix et le pouvoir de plaidoyer de la prochaine génération de leaders agricoles à travers le monde. Des consultations sont en cours avec les membres et les partenaires de l'Organisation mondiale des agriculteurs, et il est prévu que le lancement officiel de la plateforme se fasse lors de l'assemblée générale du réseau, en 2024.

V. Contribution globale de la Décennie à la réalisation des objectifs de développement durable, et synergies possibles avec les processus en cours

39. Le soutien apporté aux exploitations familiales dans le cadre de la Décennie a à voir avec de nombreux objectifs de développement durable. Ainsi, cette dernière vise notamment à garantir l'accès des exploitations familiales aux ressources naturelles et intrants de production et à des services adaptés (objectif de développement durable n° 2) ; à aider les exploitations familiales à faire face aux crises et à créer des débouchés générateurs de revenus (objectifs 1 et 10) et des emplois décents, en particulier pour les jeunes (objectifs 8 et 9) ; à promouvoir un développement territorial durable et l'intégration entre les zones urbaines et rurales (objectif 11), ainsi que la mise en place de systèmes alimentaires résilients face aux changements climatiques (objectifs 2, 12, 13, 14 et 15) ; à permettre aux agriculteurs qui gèrent des exploitations familiales de se faire entendre, d'être reconnus et de bénéficier d'un environnement qui leur est favorable, grâce à la tenue d'un dialogue approfondi et d'actions de sensibilisation et de renforcement des capacités (objectifs 5, 10, 16 et 17) ; à renforcer les organisations d'exploitations familiales, pour la fourniture de services ruraux adaptés et inclusifs (objectifs 3, 4 et 6).

40. La tenue de dialogues nationaux multipartites en vue du développement et de l'approbation de plans d'action nationaux et d'autres cadres politiques liés à l'agriculture familiale a joué un rôle crucial dans la mise en contexte des outils et directives internationaux en faveur des exploitations familiales et de leurs organisations.

41. On notera par exemple les activités synergiques liées à la mise en œuvre de la Décennie et des Directives volontaires visant à assurer la durabilité de la pêche artisanale dans le contexte de la sécurité alimentaire et de l'éradication de la pauvreté. En 2022, les activités complémentaires qui avaient été repérées en 2021 ont été renforcées, dans le cadre de l'Année internationale de la pêche et de l'aquaculture artisanales. Au Togo, la FAO a aidé des associations de petits pêcheurs à créer des synergies entre la Décennie, l'Année internationale de la pêche et les Directives. Décrite comme un mécanisme de contextualisation et de mise en œuvre des Directives, la Décennie offre aux parties, y compris aux petits pêcheurs, la possibilité de participer aux processus politiques pertinents et d'accroître leur visibilité et la prise en compte de leurs particularités¹⁴.

42. Les activités entreprises au titre de la Décennie ont été coordonnées avec celles de la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes (2021-2030) afin d'élaborer des messages clefs communs sur le rôle des petits exploitants et des exploitations familiales dans la conservation et la restauration des écosystèmes. Au

¹³ Voir www.wfo-oma.org/fr/le-gymnasium/.

¹⁴ Voir www.fao.org/3/cc5034en/cc5034en.pdf.

niveau national, des thèmes touchant la question des écosystèmes sont intégrés dans les discussions à plus large échelle amorcées par les comités nationaux pour l'agriculture familiale et les autres instances multipartites de dialogue politique.

43. Dans le prolongement du Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires de 2021, une coalition sur l'agriculture familiale et sur le renforcement des actions à l'appui de la Décennie des Nations Unies pour l'agriculture familiale a été lancée¹⁵, laquelle vise à accroître et amplifier les résultats obtenus dans le cadre de la Décennie, par la création et le renforcement de dispositifs de coopération et de partenariats internationaux, nationaux et locaux.

44. Les échanges tenus par les secrétariats responsables de la Décennie et du Programme mondial sur l'agriculture et la sécurité alimentaire¹⁶ ont abouti au dernier appel à propositions en date du Programme. Lancé en janvier 2023, celui-ci vise à financer des projets menés par des organisations de producteurs, au moyen d'au moins 30 millions de dollars. Lesdits projets ont pour principal objectif de fournir des fonds spécifiques à des acteurs généralement exclus des possibilités de financement et de renforcer les capacités institutionnelles des organisations de producteurs, acteurs économiques clefs des systèmes agricoles et alimentaires locaux. Ce faisant, les projets serviront à améliorer les moyens de subsistance des agriculteurs familiaux et à promouvoir des pratiques agricoles durables dans les régions.

VI. Stratégie et activités du secrétariat conjoint de la Décennie

45. Sous la direction générale du Comité de pilotage international de la Décennie, composé de représentants des États membres et d'organisations d'exploitations familiales, le secrétariat conjoint a élaboré et mis en œuvre une stratégie globale d'appui à la mise en œuvre de la Décennie, qui repose sur trois domaines d'action se renforçant mutuellement, lesquels sont décrits aux points A, B et C ci-dessous.

A. Promouvoir et faciliter la mise en œuvre de la Décennie aux niveaux régional et national

46. En plus des contributions apportées au niveau mondial, le secrétariat conjoint, en coordination avec les bureaux régionaux et les bureaux de pays de la FAO, a aidé directement 19 pays de diverses régions à mobiliser les parties prenantes, ainsi qu'à élaborer des lois et des politiques pertinentes et à réviser celles qui existaient déjà. Un soutien a également été apporté au renforcement des processus sous-régionaux en Amérique centrale, au Proche-Orient et en Afrique du Nord, ainsi qu'en Asie du Sud.

47. Les activités liées à ce soutien, pour n'en citer que quelques-unes, ont notamment consisté en une collaboration entre le secrétariat conjoint et le Bureau régional de la FAO pour l'Asie et le Pacifique visant à soutenir l'Indonésie, les Philippines et la République démocratique populaire lao, laquelle a donné lieu à un plan stratégique sur la mise en œuvre de plans d'action nationaux en Indonésie, à

¹⁵ Coalition lancée par le Costa Rica, l'Espagne, la République dominicaine et la Suisse ; la République islamique d'Iran et les Philippines ont manifesté leur intérêt à rejoindre ses rangs, de même que le Forum rural mondial, l'Organisation mondiale des agriculteurs, la Confédération des organisations d'exploitations familiales du MERCOSUR élargi et l'Association des agriculteurs d'Asie pour le développement rural durable.

¹⁶ Le Programme mondial sur l'agriculture et la sécurité alimentaire est une plateforme de financement lancée par le G7 et le G20 en réponse à la crise alimentaire de 2007-2008, qui soutient les investissements à moyen et à long terme dans l'agriculture et la sécurité alimentaire dans les pays les plus pauvres au monde.

l'établissement d'une feuille de route aux fins du renforcement de l'agriculture familiale en République démocratique populaire lao et à la publication d'un plan d'action national pour les Philippines, en mai 2022.

48. Le secrétariat conjoint a coordonné son action avec celle du Bureau régional de la FAO pour l'Europe et l'Asie centrale afin d'aider le Kirghizistan à mener à bien le processus ayant conduit à l'adoption de son plan d'action national, et a facilité la tenue de consultations avec des représentants des gouvernements et des parties prenantes nationales et locales en Albanie et en République de Moldova¹⁷. En Tunisie, le secrétariat a collaboré avec le Bureau sous-régional de la FAO pour l'Afrique du Nord et les parties prenantes nationales pour faciliter le développement et l'adoption du plan d'action national. En collaboration avec d'autres équipes compétentes de la FAO, le secrétariat a appuyé l'organisation de consultations nationales destinées à élaborer des cadres politiques pertinents, ainsi qu'une feuille de route et un plan de mise en œuvre de la Décennie au Mali, en Ouganda et en Sierra Leone.

B. Développer des supports de connaissance globaux à des fins d'assistance technique

49. Les besoins émergents recensés dans le cadre des activités menées à l'appui de la mise en œuvre de la Décennie ont permis d'adapter et d'ajuster les supports de connaissance existants et inspiré la création de nouveaux outils. Ces supports de connaissance visent à renforcer les capacités en vue d'une conception et d'une application plus efficaces des plans d'action nationaux et autres cadres législatifs et réglementaires, ainsi que d'une meilleure utilisation et d'un plus grand respect des outils et directives internationaux en faveur des agriculteurs familiaux.

50. Les outils de développement des capacités ci-après ont été élaborés par le secrétariat conjoint et ont déjà été publiés ou sont en cours de publication :

a) Un cadre législatif et réglementaire¹⁸ et une note d'orientation juridique¹⁹ sur l'agriculture familiale ;

b) Un guide d'apprentissage sur l'autonomisation des agriculteurs par le renforcement du capital social²⁰ ;

c) Un cadre d'apprentissage pour des cycles de politiques publiques inclusives, intégrées et innovantes en faveur de l'agriculture familiale, à l'intention des décideurs politiques et des autres parties prenantes concernées²¹ ;

d) Une méthodologie de recueil de données sur l'agriculture familiale, notamment dans le contexte de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), grâce à l'utilisation d'échantillons statistiquement valides pour obtenir des connaissances permettant de guider l'élaboration des politiques ;

e) Un recueil des cadres politiques et juridiques relatifs à l'agriculture familiale existants dans diverses régions, et une collection de 40 études de cas nationaux sur les bonnes pratiques en matière d'agriculture familiale ;

¹⁷ Voir www.fao.org/europe/news/detail/National-action-plans-to-provide-a-road-map-for-advancing-family-farming/en.

¹⁸ Voir www.fao.org/3/cb6922en/cb6922en.pdf.

¹⁹ Voir www.fao.org/legal-services/news/detail/fr/c/1504773/.

²⁰ Disponible (en anglais) à l'adresse suivante : www.fao.org/3/cb1423en/cb1423en.pdf.

²¹ Disponible (en anglais) à l'adresse suivante : <https://www.fao.org/documents/card/fr?details=cc5968en>.

f) Une formation visant le remaniement des fonctions à responsabilité à des fins d'égalité des genres dans le secteur de l'agriculture familiale, et des directives pour l'intégration des questions de genre dans les plans d'action nationaux et les politiques publiques.

51. Des activités de développement des capacités visant à adapter ces outils ont été menées par la FAO aux niveaux national et régional, avec la participation de représentantes et représentants de gouvernements, d'organisations d'exploitations familiales, d'organisations de la société civile et d'organisations dirigées par des femmes, ainsi que d'autres acteurs concernés, dans le cadre des comités nationaux pour l'agriculture familiale. Les activités de formation ont offert des occasions importantes de favoriser les réseaux informels, ainsi que d'instaurer la confiance entre les parties prenantes – tant au sein même des pays qu'entre ceux-ci – et de renforcer leurs capacités. Les relations qui en ont résulté ont facilité la mise en œuvre de la Décennie et ouvert la voie à de nouvelles collaborations sur d'autres thèmes liés à l'agriculture familiale.

C. Accroître la portée et la visibilité de la Décennie

52. Des plans de communication participative ont été élaborés et mis en œuvre chaque année en Asie, en Afrique et en Amérique latine, en collaboration avec trois initiatives régionales de communication promues par la FAO²², ainsi qu'avec des organisations d'exploitations familiales, des médias communautaires et des institutions rurales. Trois campagnes de sensibilisation et d'information ont par ailleurs été menées sur le rôle de l'agriculture familiale et les progrès de la Décennie, afin de permettre aux agriculteurs et à leurs organisations de mieux faire entendre leur voix.

53. Les campagnes menées ont notamment porté sur la production de 34 programmes radio, diffusés en langues locales et en anglais ou en français à travers toute l'Asie et l'Afrique en 2021, avec une audience potentielle de 8 millions d'auditeurs. En 2022, pour la même zone géographique, le nombre de ces programmes est passé à 66.

54. En Amérique latine, 104 émissions de radio et 13 analyses de situation concernant le statut de l'agriculture familiale dans les pays ou régions ont été produites en 2021 et 2022 et diffusées par 324 stations de radio, touchant un nombre d'auditeurs estimé à 3 millions.

55. La Plateforme de connaissances sur l'agriculture familiale²³ a été visitée par plus de 1,29 million d'utilisateurs. Les communautés de pratique mondiales et régionales sur l'agriculture familiale et l'agroécologie ont été élargies et ont organisé des discussions et des conversations en ligne. En 2022, une compilation numérique d'exemples de réussite intitulée *Stories of Change: Connecting Traditional Knowledge and Innovations for Fair and Sustainable Food Systems* (histoires de changement : connecter les connaissances traditionnelles et les innovations pour des systèmes alimentaires équitables et durables) a été publiée sur la plateforme, en collaboration avec la Barefoot Guide Connection²⁴.

56. Le premier Forum mondial de la Décennie²⁵, qui s'est tenu en ligne du 19 au 22 septembre 2022, a été le point culminant d'un processus ayant rassemblé plus de

²² Les trois initiatives en question sont ComDev Asia (voir <https://comdevasia.org>), YenKasa Africa (voir <https://yenkasa.org/fr/>) et Onda Rural (voir <https://ondarural.org>).

²³ Voir www.fao.org/family-farming/home/fr/.

²⁴ Voir www.fao.org/family-farming/detail/fr/c/1632444/.

²⁵ Voir www.fao.org/events/detail/first-global-forum-of-the-un-decade-of-family-farming/fr/.

3 000 participants pour discuter de 133 expériences recueillies dans le monde entier. Il a été précédé par des dialogues régionaux et thématiques, tenus entre mai et septembre 2022 et organisés en collaboration avec les bureaux régionaux de la FAO et du FIDA.

D. Contribution globale de l'Organisation et du Fonds à la mise en œuvre de la Décennie

57. En 2022, le Comité de l'agriculture de la FAO a reconnu les liens thématiques étroits qui existaient entre la Décennie et le Cadre stratégique 2022-2031 de la FAO, ainsi que le potentiel qu'avait la Décennie d'œuvrer comme un catalyseur à l'appui de la mise en œuvre des travaux réalisés par l'Organisation au niveau national, grâce aux plateformes nationales et aux cadres de politique élaborés sous son égide²⁶.

58. Le travail d'urgence et de résilience réalisé par la FAO a contribué à la gestion de multiples risques et problèmes touchant les groupes les plus défavorisés des communautés rurales et permis de s'attaquer aux causes profondes de ces risques. Au cours de la période biennale 2021-2022, on a compté parmi les bénéficiaires de ces activités, à savoir 3 112 projets mis en œuvre dans 97 pays, 10 millions d'exploitations agricoles familiales.

59. Diverses initiatives ont contribué à la mise en place d'un environnement politique favorable à l'agriculture familiale. En Amérique latine et dans les Caraïbes, les activités se sont concentrées sur la facilitation de l'établissement d'espaces de dialogue aux fins du développement de cadres politiques et juridiques spécifiques. La Plateforme technique régionale pour l'agriculture familiale²⁷, sur laquelle sont rassemblés les enseignements tirés des expériences les plus réussies, des connaissances techniques et des informations sur l'innovation, a été mise en service en décembre 2021²⁸, tandis que le Centre des connaissances pastorales²⁹ a favorisé la tenue de discussions sur le pastoralisme au niveau mondial et permis la prise de décisions fondées sur des données probantes à tous les niveaux.

60. L'action de la FAO visant à combler les fossés générationnels dans les zones rurales s'est concentrée sur l'amélioration des moyens de subsistance et des possibilités d'emploi pour les jeunes, ainsi que sur la fourniture de solutions durables autres que la migration, ce qui a contribué à la mise en œuvre du plan d'action de la FAO en faveur des jeunes ruraux³⁰. Pour parvenir à l'égalité des genres, la FAO a encouragé la prise en compte des questions de genre dans les chaînes de valeur ; renforcé la participation des femmes en améliorant leur accès aux ressources, intrants et services ; promu des politiques, stratégies et initiatives tenant compte des questions de genre, fondées sur des analyses solides de la dimension de genre et de l'intersectionnalité.

61. Le Mécanisme forêts et paysans³¹, qui fournit un soutien financier direct et une assistance technique aux organisations de producteurs forestiers et agricoles, est un bon exemple des initiatives entreprises par la FAO pour renforcer les organisations d'exploitations familiales en générant des connaissances et en coordonnant et facilitant l'instauration de partenariats régionaux et mondiaux avec les parties

²⁶ Voir www.fao.org/3/ni949fr/ni949fr.pdf.

²⁷ Voir www.fao.org/platforms/family-farming/en.

²⁸ Voir www.fao.org/americas/evenements/detailsdevenements/fr/c/1457291/.

²⁹ Voir www.fao.org/pastoralist-knowledge-hub/fr/.

³⁰ Disponible à l'adresse suivante : www.fao.org/3/cc0583fr/cc0583fr.pdf.

³¹ Voir www.fao.org/forest-farm-facility/fr/.

prenantes concernées, l'accent étant mis sur la création de paysages résilients face aux changements climatiques et sur l'amélioration des moyens de subsistance.

62. La FAO a concentré ses activités d'amélioration de l'inclusion socio-économique, de la résilience et du bien-être des agriculteurs familiaux sur le renforcement des institutions rurales, l'objectif étant de faciliter l'accès de ces personnes à des services de financement et de commercialisation et à d'autres services ruraux, ainsi que sur la promotion de l'accès des exploitations familiales à des ressources destinées au financement de l'agriculture et sur la promotion de l'inclusion financière des jeunes.

63. Le Cadre stratégique 2022-2031 de la FAO³² repose sur l'autonomisation et l'engagement des exploitations familiales, grâce, à la fois, aux bonnes pratiques traditionnelles et à l'innovation et à l'utilisation de preuves scientifiques. La Stratégie de la FAO en matière de science et d'innovation pour 2022³³ met en évidence l'importance de garantir l'accès des exploitations familiales à des innovations et des technologies durables, financièrement abordables et spécifiques au contexte, dans le cadre d'activités visant spécifiquement à autonomiser les agriculteurs et les communautés locales.

64. La FAO a joué un rôle important en facilitant les dialogues mondiaux et régionaux sur l'agroécologie, grâce au développement accru des approches agroécologiques par la fourniture d'un soutien technique pour la formulation et la mise en œuvre des politiques ; en rassemblant et en diffusant des preuves scientifiques et des bonnes pratiques ; en renforçant les capacités des agriculteurs familiaux en matière d'agroécologie et d'autres pratiques de production durables.

65. Le concept des Systèmes ingénieux du patrimoine agricole mondial met en avant l'aspect multidimensionnel de l'agriculture familiale, élément clef de la préservation de l'identité et des paysages et outil de développement d'innovations adaptées. Au cours de la période biennale, 10 nouveaux Systèmes ingénieux du patrimoine agricole mondial ont été reconnus par la FAO, leur nombre atteignant ainsi 72 systèmes, répartis dans 23 pays³⁴. Deux symposiums internationaux sur ces systèmes ont été organisés en 2021 et en 2022, l'occasion de mettre en lumière des expériences réussies ayant permis de promouvoir des approches innovantes et des économies émergentes.

66. Les investissements réalisés par le FIDA en matière d'agriculture à petite échelle, résiliente et durable et d'autonomisation des populations rurales ont été déterminants pour la mise en œuvre de la Décennie. En 2021 et en 2022, le Fonds a collaboré avec des gouvernements, des organisations d'exploitations familiales et d'autres parties prenantes concernées pour soutenir les instances multipartites visant la formulation de politiques en faveur de l'agriculture familiale. Il s'est également efforcé de fournir une assistance technique et de mobiliser des ressources pour accroître la production et les revenus durables des exploitations familiales, en mettant en place et en soutenant des programmes d'achat et d'autres possibilités de commercialisation.

67. Au titre de l'ensemble des projets financés par le FIDA, une stratégie de ciblage a été mise en œuvre en vue d'autonomiser les communautés rurales, une attention particulière étant accordée aux jeunes, aux femmes et aux groupes marginalisés, tels que les personnes handicapées. L'accent a en outre été mis sur la création de possibilités d'emploi plus nombreuses et de meilleure qualité pour les jeunes

³² Disponible (en anglais) à l'adresse suivante : www.fao.org/3/cc2274en/cc2274en.pdf.

³³ Disponible à l'adresse suivante : www.fao.org/3/ni707fr/ni707fr.pdf.

³⁴ Voir www.fao.org/giahs/giahsaroundtheworld/fr/.

vulnérables, ainsi que sur la promotion de stratégies intégrées pour l'inclusion significative de ce groupe de la population dans les chaînes de valeur et les débats.

68. Les principaux thèmes sous-tendant le soutien fourni par le FIDA dans le domaine de l'agriculture familiale étaient les suivants : renforcement des organisations d'exploitations familiales ; autonomisation des femmes et appui aux stratégies visant spécifiquement leur inclusion économique dans les systèmes agroalimentaires et les chaînes de valeur ; soutien au développement de technologies adaptées et accessibles aux petits producteurs de denrées alimentaires ; concours aux initiatives locales de développement intégré axées sur la gestion durable des ressources en eau, des semences et des infrastructures.

69. Les activités de boisement, de restauration des forêts dégradées, de contrôle de l'érosion, de fourniture d'eau et d'abris pour le bétail dans les terres pastorales, de soutien à la production végétale et animale et de renforcement des capacités des institutions publiques et des utilisateurs locaux ont été appuyées, celles-ci étant considérées comme pertinentes, en matière non seulement de réduction de la pauvreté rurale, mais aussi de gestion durable des ressources naturelles et d'atténuation des changements climatiques.

VII. Évaluation des principaux résultats obtenus au niveau national en ce qui concerne les piliers du Plan d'action global

A. Pilier 1 : développer un environnement politique qui favorise le renforcement de l'agriculture familiale

70. Outre l'élaboration de plans d'action nationaux, un travail important a été accompli au niveau national, 56 pays ayant adopté des politiques, lois ou règlements. En tout, 260 instruments de ce type portant sur des sujets ayant trait à l'agriculture familiale ont été élaborés et approuvés depuis 2019, dont 122 durant la période biennale 2021-2022, dans lesquels l'accent a été mis sur l'amélioration de la résilience de l'agriculture familiale face aux chocs environnementaux et anthropiques.

71. Au-delà de la publication d'instruments juridiques et politiques, un certain nombre d'autres activités essentielles ont été menées, notamment :

a) L'organisation de campagnes de sensibilisation visant à améliorer la compréhension par le public des caractéristiques et des contributions de l'agriculture familiale ;

b) L'organisation de réunions de sensibilisation pour faciliter une meilleure prise en main du cadre de la Décennie ;

c) La tenue de manifestations reposant sur la participation de parlementaires, de représentants des services de l'État et des autorités locales et d'autres acteurs clés pour discuter de l'importance d'améliorer l'environnement institutionnel de l'agriculture familiale ;

d) La réalisation de recherches et d'activités de collecte de nouvelles données sur les caractéristiques socio-économiques et les rôles des agriculteurs familiaux, des questions d'ordre institutionnel et juridique et les politiques ayant porté leurs fruits ;

e) L'examen des cadres existants et l'élaboration de nouvelles stratégies visant à promouvoir le développement socio-économique des territoires et des communautés rurales et leur intégration dans l'économie nationale ;

f) Le développement de mécanismes de coordination intersectorielle et de contrôle social, et l'amélioration des processus d'élaboration des politiques grâce au suivi et à l'évaluation des différentes activités ciblant les exploitations familiales.

72. Dans l'ensemble, 80 mécanismes inclusifs de coordination et de responsabilisation, notamment des comités nationaux pour l'agriculture familiale et d'autres instances multipartites de dialogue politique, ont été développés ou renforcés.

B. Pilier 2 : soutenir les jeunes et veiller à ce que l'agriculture familiale s'inscrive à travers les générations

73. Pour la deuxième période biennale de la Décennie, l'accent est à nouveau mis sur la participation des jeunes dans les zones rurales, ceux-ci se convertissant peu à peu en des acteurs essentiels de la conception des politiques, programmes et projets. Les politiques relatives aux jeunes ruraux ont favorisé une plus grande collaboration intergouvernementale, avec la participation d'autres ministères que celui de l'agriculture.

74. En ce qui concerne le deuxième pilier, 40 pays ont mis des activités en œuvre, afin notamment de :

a) Promouvoir la participation des jeunes dans les systèmes alimentaires, en améliorant leur accès aux ressources naturelles, aux services financiers, aux intrants et actifs productifs et à l'assistance technique ;

b) Proposer des activités de formation et de renforcement des capacités en matière de compétences techniques agricoles, de marché et de chaînes de valeur, destinées non seulement aux jeunes agriculteurs, mais aussi aux étudiants et diplômés de facultés enseignant des matières en lien avec à l'agriculture ;

c) Promouvoir le dialogue et les échanges politiques et renforcer la participation sociale des jeunes, par l'intermédiaire notamment d'instances de sensibilisation, de tables rondes et de dialogues régionaux organisés avec des jeunes des zones rurales, afin de renforcer leur voix et leur pouvoir de plaidoyer ;

d) Renforcer la participation des jeunes dans les coopératives et dans les conseils d'administration des organisations d'exploitations familiales et leur adhésion à ces instances, avec, dans certains cas, la fourniture d'un soutien à la formalisation de nouvelles associations de producteurs dirigées par des jeunes ;

e) Promouvoir la fourniture de solutions durables autres que la migration pour les jeunes des zones rurales, notamment dans le cadre de programmes les associant à la promotion de l'agroécologie et des innovations numériques dans les chaînes de valeur agricoles et les territoires ruraux.

C. Pilier 3 : promouvoir l'égalité des genres dans l'agriculture familiale et le rôle de chef de file des femmes rurales

75. Au cours des deux dernières années, diverses initiatives ont été mises en œuvre en faveur des femmes rurales ainsi que pour promouvoir l'égalité des genres et le rôle de chef de file des femmes dans les communautés rurales et les chaînes de valeur agroalimentaires. Plusieurs gouvernements ont progressé dans l'élaboration de stratégies nationales et intersectorielles sur l'égalité des genres associant les ministères et les organismes gouvernementaux responsables des questions relatives

aux femmes, de l'environnement, de la protection sociale, de l'emploi et des politiques pour la petite enfance.

76. À cet égard, 40 pays ont mis des activités en œuvre dans le cadre du troisième pilier, telles que les initiatives suivantes :

a) Promotion de la participation des femmes rurales à l'élaboration des politiques et de leur prise en compte, et activités de sensibilisation visant à encourager leur engagement auprès d'instances multipartites ;

b) Mise en œuvre de projets d'activités génératrices de revenus pour les agricultrices, grâce à des prêts, des fonds autorenouvelables, des transferts en espèces, des programmes de formation et la fourniture d'une assistance technique aux fins de l'adoption de pratiques de production agroécologiques et durables, lesquelles ont également eu pour effet d'accroître la sécurité alimentaire et les revenus des ménages et de réduire la charge de travail assumée par les femmes ;

c) Renforcement des organisations de femmes rurales grâce à un accès à des moyens financiers et à des avoirs productifs, à la formation et au renforcement des capacités, ainsi qu'à l'augmentation du nombre de femmes membres ou à la tête de diverses organisations d'exploitations familiales, et développement consécutif des capacités productives et entrepreneuriales des femmes ;

d) Contribution au développement de chaînes de valeur agroalimentaires tenant compte des questions de genre aux niveaux local, régional et national, au moyen d'activités visant à faire mieux connaître et apprécier le rôle et l'importance des femmes.

D. Pilier 4 : renforcer les organisations d'exploitations familiales et leurs capacités à générer des connaissances, à représenter les exploitants et à fournir des services inclusifs dans le continuum urbain-rural

77. La complexité de la gestion des organisations d'exploitations familiales, qui s'explique par un manque d'expertise en matière de gestion, des ressources financières limitées et des problèmes de gouvernance, rend difficile la fourniture d'un soutien à ces organisations et leur insertion compétitive dans des chaînes de valeur agricoles rentables. Dans le cadre des efforts déployés pour remédier à cette situation, 38 pays se sont décidés à agir, par l'intermédiaire d'initiatives axées sur :

a) La fourniture d'un appui technique et financier pour renforcer les capacités productives, juridiques et organisationnelles et les aptitudes à la gestion des organisations d'exploitations familiales, au travers d'activités de renforcement des capacités axées sur l'amélioration des pratiques agricoles, la gestion d'entreprise, l'entrepreneuriat et d'autres compétences techniques ;

b) La fourniture d'un soutien à la réalisation de diagnostics et à l'élaboration de plans d'affaires, à l'acquisition d'intrants, d'équipements et d'avoirs productifs, à l'établissement de nouveaux partenariats multipartites, et à l'amélioration de l'accès aux marchés et aux initiatives d'achat public ;

c) L'expansion et l'amélioration des biens et services offerts aux membres des organisations d'exploitations familiales, permettant un accès plus facile aux services financiers, à l'assistance technique et à l'aide à la marchandisation ;

d) L'amélioration de l'efficacité des organisations d'exploitations familiales en matière de production, la diversification de la production, l'adoption de pratiques

agricoles plus durables, l'amélioration des négociations commerciales, l'augmentation des ventes, et le renforcement de la compétitivité ;

e) La promotion du plaidoyer et du dialogue politique, conduisant à une augmentation de la visibilité et de l'influence politique des organisations d'exploitations familiales, et, par conséquent, au renforcement des capacités des dirigeants de ces organisations – s'agissant notamment d'influer sur les mesures adoptées – et à une gestion des connaissances et des échanges d'expériences plus efficaces ;

f) La participation des organisations d'exploitations familiales aux efforts mondiaux de lutte contre les changements climatiques, grâce à la promotion de l'adoption de pratiques de production plus durables comme stratégie de durabilité environnementale et comme moyen d'accéder à de nouveaux marchés.

78. Les organisations d'exploitations familiales se sont révélées essentielles pour ce qui est de renforcer les capacités des femmes et des jeunes ruraux et accroître les options à leur disposition, de par le soutien apporté à leur participation et à leur rassemblement en des organisations collectives aux fins de l'expansion de la production et de la vente de leurs produits. Ces avancées ont notamment été rendues possibles par la fourniture d'un appui à des projets productifs spécifiques ainsi que d'une assistance technique différenciée, par l'introduction de produits labellisés, et par la promotion de l'inclusion des femmes et des jeunes dans des rôles techniques et des fonctions de gestion et de direction au sein des organisations d'exploitations familiales.

E. Pilier 5 : améliorer l'inclusion socioéconomique, la résilience et le bien-être des agriculteurs familiaux, ainsi que des ménages et des communautés des milieux ruraux

79. La vulnérabilité des agriculteurs familiaux s'est accrue en 2021 et 2022 en raison de multiples crises interconnectées. Face à cette situation, 55 pays ont déclaré avoir entrepris des actions au titre du pilier 5. Celles-ci ont notamment porté sur :

a) La promotion de l'accès aux ressources, aux actifs, à la terre et aux services, grâce à la fourniture d'intrants et d'équipements agricoles à des prix subventionnés, au renforcement des capacités à des fins d'amélioration des compétences en matière d'entrepreneuriat, de gestion et de plaidoyer, et à des lignes de crédit spécifiques ;

b) L'amélioration des régimes de protection sociale dans les zones rurales et la fourniture d'un accès à l'assurance rurale aux agriculteurs à faibles revenus ou aux personnes en situation de vulnérabilité qui n'ont pas accès aux marchés du crédit formels ; dans de nombreux cas, les pays ont pris des mesures à court terme pour réponse de façon directe et sans délai aux crises ;

c) La mise à disposition de techniques agricoles modernes adaptées au climat, la fourniture d'une assistance technique pour augmenter le rendement et la durabilité des activités de production, l'organisation d'activités ayant trait aux systèmes d'irrigation et la tenue de formations spécialisées ;

d) La mise en place de projets de soutien sur mesure pour les peuples autochtones et les communautés traditionnelles afin d'améliorer la production et l'intégration de ces populations dans les chaînes de valeur, compte étant tenu de leurs caractéristiques culturelles et de leur relation avec la nature ;

e) Le développement de sources de revenus complémentaires et non agricoles dans les zones rurales, grâce à la création de petites entreprises, œuvrant par exemple

dans le secteur fermier ainsi que dans les secteurs de l'alimentation, de l'artisanat et du tourisme.

F. Pilier 6 : encourager la durabilité de l'agriculture familiale pour mettre en place des systèmes alimentaires résilients face aux changements climatiques

80. Dans le cadre du sixième pilier, 47 pays ont entrepris des actions visant à promouvoir la transition vers des systèmes agroalimentaires plus durables, en tirant parti du potentiel des exploitations familiales pour gérer les ressources naturelles et prendre soin de la terre et de l'environnement. Les initiatives menées visaient à :

a) Promouvoir des stratégies axées sur l'agroécologie, des technologies respectueuses de l'environnement, l'utilisation de matériel à faible consommation d'énergie, la conservation des ressources naturelles, la gestion intégrée des exploitations agricoles et l'agriculture de conservation ;

b) Diversifier les moyens de subsistance pour renforcer la durabilité et la résilience des systèmes de production des exploitations familiales ;

c) Développer des programmes de renforcement des capacités concernant l'utilisation de technologies modernes, numériques et adaptées aux changements climatiques, en matière notamment d'économie d'eau et d'exploitation de l'énergie solaire ;

d) Promouvoir des investissements respectueux de l'environnement et l'adoption de mesures de résilience, s'agissant notamment de la restauration des écosystèmes, des activités de boisement, de l'agroforesterie, de la gestion forestière, de l'utilisation de semences indigènes, améliorées et homologuées et de variétés de plantes résistantes à la sécheresse et aux parasites, et de l'incitation à l'emploi de biofertilisants ;

e) Fournir aux agriculteurs un accès à des informations opportunes sur le climat et les mesures de réduction des risques de catastrophes ;

f) Former les agriculteurs chefs de file à l'agroécologie et créer des espaces de dialogue et de plaidoyer pour qu'i soit tenu compte de l'agriculture familiale dans des politiques publiques ayant trait spécifiquement aux changements climatiques, à la durabilité environnementale et aux avantages et services découlant des écosystèmes.

81. Les résultats obtenus dans le cadre de ces initiatives témoignent de leur potentiel pour ce qui est d'améliorer la productivité et de créer des chaînes de valeur durables adaptées aux changements climatiques dans les secteurs agricole, forestier et halieutique. Celles-ci s'avèrent également être des vecteurs importants pour l'inclusion socioproductive des agricultrices et des jeunes agriculteurs.

G. Pilier 7 : renforcer l'aspect multidimensionnel de l'agriculture familiale pour promouvoir des innovations sociales qui contribuent au développement des territoires et des systèmes alimentaires qui préservent la biodiversité, l'environnement et la culture

82. Il est ressorti d'enquêtes menées dans 39 pays que des mesures avaient été prises pour renforcer les dimensions sociales, environnementales et culturelles de l'agriculture familiale, mettre en avant la pluralité de ce secteur, allant au-delà de la

stricte production alimentaire et de la génération de revenus, promouvoir les innovations sociales, et préserver la biodiversité agricole ainsi que l'identité culturelle des communautés rurales. Les initiatives menées portaient sur :

a) La conception, la mise en œuvre et le financement de plans de développement rural territorial intégré, grâce à la réalisation d'investissements dans des biens publics communautaires et au renforcement des liens unissant les zones rurales et urbaines ;

b) L'exécution de projets de développement territorial visant à garantir et à accroître les moyens de subsistance des peuples autochtones et des communautés locales, grâce à des modèles de production et de conservation rentables ;

c) Le renforcement des synergies et la promotion de pratiques agricoles durables, telles que l'agriculture régénératrice, l'utilisation de la biotechnologie dans l'agriculture biologique et la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité, sous l'angle de l'agriculture familiale, l'objectif étant d'améliorer la productivité de cultures essentielles pour la sécurité alimentaire et de renforcer le rôle des exploitations familiales à cette fin ;

d) L'établissement de partenariats avec les municipalités et la promotion du soutien des autorités locales à l'agriculture familiale, exercice qui, dans certains cas, s'est accompagné de la fourniture d'un appui à des familles rurales pour des activités non agricoles, ayant trait par exemple à l'agritourisme, aux loisirs, au sport et aux manifestations culturelles.

VIII. Voie à suivre

83. **La mise en place de politiques efficaces et inclusives exige de cerner avec exactitude les caractéristiques des exploitations familiales – qu'il convient de considérer comme un groupe cible, dans un contexte donné – et de proposer une définition nationale de l'agriculture familiale, laquelle doit reposer sur des critères précis et tenir compte des rôles multiples de ces exploitations. Plusieurs expériences ont montré qu'il était pertinent d'établir des registres en la matière, avec la collaboration et le soutien volontaire des agriculteurs et en ne se limitant pas à de simples enquêtes statistiques, ainsi que d'envisager la création d'observatoires.**

84. **Afin de répondre simultanément à différents défis et besoins, il est essentiel de faire des rapprochements solides entre des sujets à première vue disparates et de mieux coordonner diverses politiques liées à l'agriculture familiale généralement considérées comme indépendantes et sectorielles. Les mécanismes de coordination intragouvernementaux doivent par ailleurs être améliorés et prévoir la participation de services de l'État actifs dans des domaines autres que le secteur agricole.**

85. **Les thèmes de l'égalité des genres et de la fourniture d'un soutien à la prochaine génération d'agriculteurs familiaux devraient être pris en compte lors de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques publiques et réglementations visant à soutenir l'agriculture familiale. Le renforcement de l'approche intersectorielle et l'aide apportée aux pays pour développer ou améliorer les mécanismes de coordination intragouvernementale contribueront également à l'intégration effective des questions liées au genre et à la jeunesse dans les politiques ayant trait à l'agriculture familiale. Une attention supplémentaire pourrait être accordée à l'exploitation du potentiel d'innovation des jeunes agriculteurs familiaux, l'objectif étant d'associer les connaissances locales à de nouvelles solutions, s'agissant en particulier de la mise en place de**

solutions numériques innovantes pour faire le lien entre producteurs et consommateurs.

86. Il serait opportun de s'intéresser de plus près à la promotion de perspectives économiques et de solutions de marché innovantes reposant sur le caractère multifonctionnel de l'agriculture familiale. Il convient par ailleurs de développer plus avant les systèmes de caractérisation des produits susceptibles de contribuer à la préservation et à la promotion des produits traditionnels, tout en reconnaissant le rôle important que jouent les exploitations familiales dans le maintien de la culture locale et de réseaux sociaux dynamiques dans les zones rurales.

87. Afin d'accroître la résilience aux chocs et de promouvoir l'inclusion économique des groupes les plus vulnérables, les activités visant à améliorer la capacité productive des exploitations familiales et leur intégration sur les marchés devraient être complétées par l'adoption de régimes de protection sociale ciblant les territoires et les communautés rurales. Les États Membres devraient renforcer leur engagement à promouvoir la protection sociale en tant qu'outil essentiel de lutte contre la pauvreté, encourager le développement inclusif, et garantir le bien-être des agriculteurs familiaux et des populations rurales.

88. Si le rôle clef joué par les exploitations familiales pour ce qui est d'assurer la sécurité alimentaire mondiale a été pleinement reconnu ces dernières années, ce n'est pas encore le cas de leur contribution stratégique à la protection de l'environnement, dans le cadre notamment du paiement de services écosystémiques. Il importe par ailleurs de soutenir la participation accrue de ces exploitations aux mécanismes nationaux et mondiaux de lutte contre les changements climatiques et la perte de biodiversité.

89. Promouvoir le partage d'expériences et la mise en réseau des exploitations familiales est un moyen efficace de développer leur capacité à contribuer aux processus et activités entrepris au titre de la Décennie. Il est tout aussi important de renforcer les capacités des autorités nationales et locales si l'on souhaite que les agriculteurs familiaux puissent bénéficier d'un soutien adéquat et que les activités prévues dans le cadre de la Décennie soient organisées et mises en œuvre efficacement.

90. Compte tenu des résultats positifs obtenus dans le cadre de la Décennie, en particulier pour ce qui est de surmonter les effets combinés de la pandémie de COVID-19, de la crise entraînée par l'augmentation du coût de la vie et de la guerre en Ukraine, ainsi que les retombées immédiates des crises alimentaire et énergétique et la triple urgence planétaire que sont les changements climatiques, la perte de biodiversité et la pollution, il est essentiel de continuer de mobiliser les gouvernements et de veiller à ce que des fonds appropriés, issus de tout type de sources, soient consacrés à soutenir l'agriculture familiale.

91. Des ressources financières doivent être mobilisées pour assurer une mise en œuvre adéquate des activités relevant de la Décennie, notamment en prévoyant des crédits budgétaires à cet effet. Dans le cas des plans d'action nationaux ayant été adoptés, il est essentiel que les États Membres s'engagent davantage à financer progressivement les initiatives existantes, en garantissant l'établissement de priorités dans leurs budgets nationaux et en soutenant les autorités régionales et locales ainsi que la participation active des organisations d'exploitations familiales dans les processus de mise en œuvre.

92. Afin d'assurer la pleine mise en œuvre des activités relevant de la Décennie, il convient d'encourager la collaboration et la coopération entre les partenaires,

dont les partenaires fournisseurs de ressources, les organisations internationales et les agences de développement, ainsi que de promouvoir des partenariats public-privé innovants et équitables.

93. Les organisations régionales et internationales doivent continuer d'aider les gouvernements, les comités nationaux pour l'agriculture familiale et les autres instances multipartites à structurer la phase de mise en œuvre. Dans le cadre de ce processus d'expansion, il est essentiel de renforcer le rôle de chef de file des bureaux régionaux et des bureaux de pays de la FAO et du FIDA.

94. Les gouvernements devraient continuer de mobiliser les organisations d'exploitations familiales, les organisations non gouvernementales, les organisations de la société civile, les universités et les autres acteurs concernés et les faire participer aux activités de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation des plans d'action nationaux. Il est important qu'une approche participative soit adoptée dans les processus nationaux et que les représentants de l'agriculture familiale prennent part aux dialogues tenus à ce niveau. La mobilisation des parties prenantes, en particulier dans les pays où la participation des organisations d'exploitations familiales à la formulation des politiques publiques et aux discussions tenues avec les gouvernements n'a pas été encouragée, doit faire l'objet d'un fort engagement.

95. Il convient de promouvoir davantage le rôle essentiel que jouent les organisations d'exploitations familiales, les comités nationaux pour l'agriculture familiale et d'autres instances multipartites dans la promotion, la conception et la mise en œuvre des plans d'action nationaux et d'autres cadres juridiques, ainsi que de mettre en avant la façon dont celles-ci et ceux-ci contribuent à faire remonter les propositions du terrain jusqu'aux gouvernements.

96. Pour maximiser les contributions sociales, économiques et durables de l'agriculture familiale au développement durable, il est recommandé de promouvoir les synergies entre les différentes initiatives relatives à ce type d'agriculture entreprises au niveau national, notamment au moyen de stratégies nationales de transformation des systèmes agroalimentaires s'accompagnant d'une approche systémique dans laquelle l'accent est mis sur l'aspect multidimensionnel desdites contributions.

97. Il est essentiel de promouvoir l'action des exploitations familiales et de mettre en avant les possibilités uniques que présente la Décennie, afin de faire progresser la recherche de solutions interconnectées à des crises multiples et entrelacées, ainsi que de tirer parti des capacités qu'ont ces exploitations à accélérer la transition vers des systèmes agroalimentaires plus efficaces, inclusifs, résilients et durables.

98. Sur fond du développement, de l'amélioration et de la mise en œuvre de cadres politiques et réglementaires soutenant l'agriculture familiale et de l'élaboration de plans d'action nationaux, des efforts devraient continuer d'être consacrés à l'application et à l'utilisation progressives d'orientations et outils internationaux pertinents³⁵.

99. Les États Membres, la FAO, le FIDA et les autres parties prenantes concernées sont invités à élaborer et à mettre en œuvre des plans globaux de mobilisation des ressources afin d'élargir les domaines de travail prioritaires au titre des piliers ; à fournir un cadre permettant de soutenir l'élaboration de plans d'action nationaux et des supports de connaissance mondiaux pertinents en

³⁵ Voir A/76/233 et <https://www.fao.org/3/ni949fr/ni949fr.pdf>.

matière d'assistance technique ; à choisir les projets en fonction des demandes des pays et du dialogue instauré avec les organisations d'exploitations familiales.
